ESPOIR CYCLISTE SAINT-ETIENNE LOIRE
REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VELOS 2016

DEPOTS :	Vendredi 7 Octobre 2016	de 14 H 00 A 19 H 00
	Samedi 8 Octobre 2016	de 8 H 00 A 12 H 00
VENTES :	Samedi 8 Octobre 2016	de 8 H 30 A 19 H 00
RETRAITS :	Samedi 8 Octobre 2016	de 18 H 00 A 19 H 00
	Lundi 10, mardi 11 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h	

ARTICLE 1 :

La bourse est une vente de matériel entre particuliers sous le contrôle du club.

ARTICLE 2 :

L'enregistrement du dépôt de matériel est fixé à :

- 2 € pour 1 à 3 articles déposés
- 3 € pour 4 à 5 articles déposés
- 4 € pour 6 à 10 articles déposés
- 5 € pour 11 à 20 articles déposés
- 10 € pour plus de 20 articles déposés
- 50 € pour les professionnels

Pour les licenciés de l'ECSEL, l'enregistrement sera de 2 €, sans limitation du nombre de dépôts.
Pour tout dépôt, il sera exigé une pièce d'identité et l'acceptation du règlement par signature.

ARTICLE 3 :

Le club prélèvera 10% sur les ventes pour les frais administratifs et de fonctionnement.
Les chèques sont à libeller à l'ordre du club ECSEL.

ARTICLE 4 :

Le club se réserve le droit de refuser tout matériel qui ne serait pas conforme à un état de fonctionnement et de présentation satisfaisant.

ARTICLE 5 :

LE CLUB DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DE VOL, DE DEGRADATION ET DE VICES CACHES.

ARTICLE 6 :

Pour tout paiement par chèque, il sera demandé une pièce d'identité.

ARTICLE 7 :

Tout article non retiré aux horaires indiqués, deviendra la propriété du club (sauf accord préalable).

ARTICLE 8 :

TOUT DEPOSANT OU ACHETEUR AURA LU ET APPROUVE LE REGLEMENT.

BONNES AFFAIRES A TOUS